



GARANTIR LES DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Contexte

Plusieurs lois successives, depuis codifiées, sont venues mettre en avant la protection de la personne accueillie ou accompagnée en ESSMS et le plein exercice de sa citoyenneté. Comment s'assurer que ces droits, garantis, soient compris et puissent s'exercer ? Par quelles mesures, outils, modalités mises en place par les professionnels asseoir leur effectivité ? Comment l'application partagée de ces droits est évaluée dans le cadre du référentiel unique ?

Objectifs / Compétences visées

- Connaître les droits fondamentaux de la personne accueillie ou accompagnée
- Disposer des outils garantissant l'application de ces droits
- Identifier des points de vigilance dans le cadre d'une démarche évaluative

Contenu

- Quel cadre réglementaire aujourd'hui ?
- Les sept droits fondamentaux
 - Les droits fondamentaux de chaque individu
 - Les droits fondamentaux de la personne accompagnée
- Les outils garantissant l'exercice effectif de ces droits
 - Les outils de la loi 2-2002
- Evaluation qualité et respects des droits
 - Une thématique partagée avec l'ensemble des parties prenantes (personnes accompagnées, professionnels, ESSMS)
- Vers une approche étendue
 - Le besoin
 - L'autodétermination
 - La primauté de la personne
 - Le tryptique projet (PA,PE,PP) et la notion de parcours

Date(s) & Lieu(x)

INTRA (sur site) - Nous consulter

Durée

1 jour - 7 heures - 9h00-17h00

Tarif(s)

Coût pédagogique à partir de 930€/j. / 1130€/j. [Non-adhérent] hors frais annexes

Public

Tout salarié du secteur sanitaire, social ou médico-social
Groupe minimum de 5 personnes et maximum de 12 personnes

Pré-requis

Aucun

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'échanges avec et entre les participants. Cas pratiques
Support remis aux participants

Modalités et méthodes d'évaluation

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire (ou autre modalité), permettront d'évaluer les acquis.
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.
Un certificat de réalisation est délivré à l'issue de la formation.
Post formation, un questionnaire est adressé au prescripteur et aux stagiaires afin d'évaluer le bénéfice de la formation.

Intervenant.e

Nam Phuong LACROIX, conseillère technique et un.e conseiller.ère technique référent sectoriel

Le contenu de la formation peut s'adapter en fonction des situations de handicap : merci de [nous contacter](#) au préalable

